

CHAPITRE 1

INTRODUCTION



JANVIER 2015



SUSTAINABLE
FORESTRY
INITIATIVE

SFI-00001



INTRODUCTION

SFI® — UN PROGRAMME, TROIS NORMES¹

Sustainable Forestry Initiative® Inc. (SFI, la société SFI) est un organisme sans but lucratif indépendant voué à promouvoir l'aménagement forestier durable. La société SFI est régie par un conseil d'administration constitué de trois chambres représentant de manière égale les secteurs environnemental, social et économique. Le conseil d'administration de SFI établit l'orientation stratégique de la société et a la responsabilité ultime de maintenir, de superviser et d'améliorer le *programme SFI* reconnu mondialement. Les forêts certifiées selon la norme d'aménagement forestier SFI couvrent plus de cent millions d'hectares, de la forêt boréale du Canada au Sud des États-Unis, et les *normes d'approvisionnement en fibre* et de chaîne d'approvisionnement SFI s'étendent sur une plus grande partie encore de l'Amérique du Nord et même dans le monde. La reconnaissance des normes SFI par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) accroît la renommée internationale de SFI et les possibilités de marketing des *participants au programme SFI* partout dans le monde.

Les *normes SFI* sont révisées aux cinq ans suivant un processus de révision public et inclusif, qui prend en compte des recommandations de comités réunissant de multiples parties prenantes. *SFI* tient aussi des ateliers de révision des normes dans plusieurs villes nord-américaines. Le processus comprend une première puis une seconde période de commentaires du public de 60 jours et une période d'examen de l'ébauche finale d'au moins 45 jours par le conseil d'administration de SFI. Dans le cadre du processus de révision des normes, la Commission d'examen externe de SFI assure une supervision externe indépendante pour garantir que le processus de révision des normes est objectif et crédible et que tous les commentaires sont traités de manière égale et équitable.

La Commission d'examen externe de SFI est un groupe d'experts indépendant qui offre des points de vue et une expertise variées au programme SFI, tout en contribuant à l'assurance de la qualité et à l'amélioration continue. Ce groupe de bénévoles se compose de quinze à dix-huit experts externes représentant des organismes des milieux de la *conservation*, de l'environnement et de la *foresterie*, universitaire, public et gouvernemental.

Les forêts aménagées de manière durable contribuent de manière vitale à la société en lui procurant des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux indispensables à notre qualité de vie. Les *participants au programme SFI* prennent un engagement envers l'aménagement forestier durable qui englobe un éventail de responsabilités, y compris le maintien de la santé et de la *productivité* de la forêt et la protection de la qualité de l'eau, de la biodiversité et des sites *d'intérêt particulier*. Cet engagement comprend aussi la formation et l'éducation des employés, des entrepreneurs et des exploitants, le soutien de la recherche et l'expansion de la *foresterie durable* par la sensibilisation des propriétaires fonciers et l'implication communautaire.

¹ La présente introduction est informative et n'est donc pas un élément auditable.

SFI COUVRE TOUTE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT : L'AMÉNAGEMENT FORESTIER, L'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE, LA CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ ET LES LABELS DE PRODUIT

Les *normes SFI* reposent sur des *principes* qui favorisent l'amélioration continue des pratiques d'aménagement forestier durable. SFI établit des normes relatives à l'aménagement forestier, à l'*approvisionnement en fibre* et à la chaîne de traçabilité – qui font toutes l'objet d'audits indépendants par des *organismes de certification* accrédités. Le *programme SFI* comporte aussi des labels de produit pour aider les acheteurs et les consommateurs à faire des choix durables. Donc, peu importe où se situe une entité dans la chaîne d'approvisionnement, il existe une *norme SFI* pertinente à l'appui de la *foresterie responsable*. Les trois *normes SFI* sont les suivantes :

- la *Norme d'aménagement forestier SFI 2015-2019*
- la *Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2015-2019*
- la *Norme de chaîne de traçabilité SFI 2015-2019*

PRINCIPES SFI

Les principes SFI ci-dessous s'appliquent à la Norme d'aménagement forestier SFI 2015-2019 et à la Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2015-2019. Ces principes sont appuyés par d'autres exigences obligatoires, soit des objectifs, des mesures de performance et des indicateurs plus particuliers.

1. Foresterie durable

Pratiquer la foresterie durable afin de répondre aux besoins de la génération présente sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, en pratiquant une éthique de gérance des terres qui intègre le reboisement et la gestion, la culture, le soin et la récolte d'arbres permettant d'obtenir des produits et services écosystémiques utiles, comme la conservation des sols, la qualité de l'air et de l'eau, la séquestration du carbone, la biodiversité, les habitats fauniques, et notamment les habitats aquatiques, les loisirs et l'esthétique.

2. Productivité et santé de la forêt

Prévoir la régénération après la récolte et conserver la capacité productive du territoire forestier, et protéger et conserver la productivité à long terme de la forêt et des sols. De plus, protéger les forêts de niveaux d'incendies, parasites, de maladies, de plantes et d'animaux exotiques envahissants et d'autres agents destructeurs indésirables aux plans économique ou environnemental et ainsi maintenir et améliorer la santé et la productivité à long terme des forêts.

3. Protection des ressources en eau

Protéger les plans d'eau et les milieux riverains et se conformer aux meilleures pratiques de foresterie pour protéger la qualité de l'eau.

4. Protection de la biodiversité

Aménager les forêts de manière à protéger et favoriser la biodiversité, y compris espèces animales et végétales, les habitats fauniques et les types de communautés écologiques ou naturelles.

5. Esthétique et loisirs

Gérer les impacts visuels des opérations forestières et offrir des possibilités récréatives au public.

6. Protection des sites d'intérêt particulier

Gérer les terres d'importance écologique, géologique ou culturelle d'une manière qui prend en compte leurs qualités uniques.

7. Pratiques d'approvisionnement en fibre responsable en Amérique du Nord

Employer et promouvoir, notamment parmi les propriétaires forestiers, les pratiques de foresterie durable qui sont scientifiquement crédibles et responsables aux plans économique, environnemental et social.

8. Respect de lois

Se conformer aux lois et règlements fédéraux, provinciaux ou d'État et locaux en matière de foresterie et d'environnement.

9. Recherche

Soutenir les progrès en matière d'aménagement forestier durable grâce à la recherche, à science et à la technologie forestières.

10. Formation et éducation

Améliorer la pratique de la foresterie durable au moyen de programmes de formation et d'éducation.

11. Implication communautaire et responsabilité sociale

Étendre la pratique de la foresterie durable à toutes les terres grâce à l'implication communautaire, à des pratiques socialement responsables, ainsi que la reconnaissance et le respect de droits et es connaissances forestières des Autochtones.

12. Transparence

Répandre la compréhension de la certification forestière selon les normes SFI en documentant les audits de certification audits et en rendre publics les résultats.

13. Amélioration continue

Améliorer continuellement la pratique d'aménagement forestier et suivre et mesurer la performance eu égard à l'engagement envers la foresterie durable, et en faire rapport.

14. Évitement des sources controversées, y compris l'exploitation forestière illégale, lors des approvisionnements hors du Canada et des États-Unis

(s'applique uniquement à la Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2015-2019)

Éviter la fibre de bois provenant de forêts exploitées illégalement lors des approvisionnements en fibre hors de l'Amérique du Nord, ainsi que celle provenant de pays dépourvus de lois sociales efficaces.

NORME D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Ce que la norme fait

La *Norme d'aménagement forestier SFI 2015-2019* favorise les *pratiques de foresterie durable* en s'appuyant sur treize *principes*, quinze *objectifs*, trente-sept *mesures de performance* et cent un *indicateurs*. Ces exigences comprennent des mesures pour protéger la qualité de l'eau, la *biodiversité*, les *habitats fauniques*, les *espèces en péril* et les *forêts à valeur de conservation exceptionnelle*.

Ce que la norme couvre

La *Norme d'aménagement forestier SFI 2015-2019* s'applique à toute organisation qui possède des terres forestières ou qui a un pouvoir de gestion sur de telles terres.

Portée géographique

La *Norme d'aménagement forestier SFI 2015-2019* s'applique aux organisations qui exercent leurs activités au Canada ou aux États-Unis.

NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE

Ce que la norme fait

La *Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2015-2019* favorise les *pratiques de foresterie responsable* en s'appuyant sur quatorze *principes*, treize *objectifs*, vingt et une *mesures de performance* et cinquante-six *indicateurs*. Ces exigences comprennent des mesures pour favoriser la *biodiversité*, l'emploi des *meilleures pratiques de gestion* en foresterie pour protéger la qualité de l'eau, sensibiliser les propriétaires fonciers et recourir aux services de professionnels de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière.

Ce que la norme couvre

La *Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2015-2019* s'applique à toute organisation dotée d'un *programme d'approvisionnement en fibre* qui se procure du bois rond et des copeaux de bois produits en forêt ou des copeaux de bois résiduels, de la pâte et du contreplaqué produits dans une usine primaire afin d'alimenter une installation de produits forestiers. L'annexe 1 s'applique à tout *producteur primaire ou secondaire* qui utilise le label ou la déclaration d'*approvisionnement en fibre certifié SFI*.

Portée géographique

La *Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2015-2019* s'applique aux organisations du Canada et des États-Unis qui achètent du bois sur le marché intérieur ou ailleurs dans le monde. Les *producteurs secondaires* qui souhaitent tirer parti de l'annexe 1 peuvent faire une demande à toute organisation dans le monde.

NORME DE CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ

Ce que la norme fait

La *Norme de chaîne de traçabilité SFI 2015-2019* est un système comptable qui permet de suivre le contenu de fibre forestière tout au long de la production et de la fabrication jusqu'au produit final. Les entreprises peuvent se servir de la certification de chaîne de traçabilité pour suivre et communiquer dans quelle proportion leurs produits sont constitués de contenu provenant de forêts certifiées, de contenu obtenu dans le cadre d'un *approvisionnement en fibre certifié*, de *contenu recyclé* ou de *contenu provenant de forêts non certifiées*.

Ce que la norme couvre

La *Norme de chaîne de traçabilité SFI 2015-2019* s'applique à toute organisation qui achète, traite, manufacture, manipule, échange, convertit ou imprime des produits forestiers.

Portée géographique

La *Norme de chaîne de traçabilité SFI 2015-2019* s'applique à toute organisation dans le monde.

LABELS DE PRODUIT DE CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ

Ce que les labels font

Le *programme SFI* comprend des labels de produit pour aider les acheteurs et les consommateurs à interagir avec la *chaîne d'approvisionnement en produits forestiers* et à appuyer la *foresterie responsable* en choisissant des produits qui arborent ces labels.

Ce que les labels de chaîne de traçabilité certifiée couvrent

Les labels de chaîne de traçabilité certifiée attestent l'utilisation de fibre provenant de forêts certifiées, d'un *approvisionnement en fibre certifié* ou d'un *contenu recyclé postconsommation*. Les produits concernés ne contiennent pas de fibre provenant de sources controversées, et le contenu certifié est calculé selon l'une ou l'autre de trois méthodes s'appliquant à la chaîne de traçabilité : la séparation physique, le pourcentage moyen et la méthode des crédits-volumes.



Ce que le label d'approvisionnement certifié SFI couvre

Le label ne fait aucune déclaration quant au contenu *provenant de forêts certifiées*, mais il indique aux acheteurs et aux consommateurs que la fibre que contient un produit provient de sources légales et responsables. Cette fibre provient d'entreprises qui se conforment à la *Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2015-2019*, d'un contenu recyclé préconsommation ou postconsommation ou d'une forêt certifiée, mais non de sources controversées.



Bureau de contrôle de l'utilisation des labels

Le *Bureau de contrôle de l'utilisation des labels* est l'organe centralisé qui examine et approuve toutes les demandes d'utilisation d'un label faites par des organisations qualifiées qui souhaitent utiliser le *label SFI* de pair avec un certificat valide délivré par un *organisme certificateur accrédité*. Pour pouvoir utiliser un label SFI, une organisation doit se conformer au chapitre 5 (« Règles d'utilisation des labels de produits et des marques »), qui énonce des exigences relatives aux allégations de marketing écologiques et aux labels écologiques.

Portée géographique

Les labels de chaîne de traçabilité certifiée s'appliquent à toute organisation dans le monde.

CERTIFICATION INDÉPENDANTE PAR UN TIERS

Le présent document exige des audits de certification indépendants effectués par des *organismes certificateurs* compétents et accrédités pour les trois certifications – la certification d'aménagement forestier, la *certification d'approvisionnement en fibre* et la certification de chaîne de traçabilité. Tout *organisme certificateur* doit être accrédité par un membre de l'International Accreditation Forum (c'est-à-dire, au Canada, le Conseil canadien des normes [CCN], ou, aux États-Unis, le National Accreditation Board [ANAB] de l'ANSI-ASQ et l'American National Standards Institute [ANSI]). Pour plus détails, se reporter aux Procédures d'audit et d'accréditation des auditeurs constituant le chapitre 9 du présent document.

ORGANISMES CERTIFICATEURS

Les *organismes certificateurs* suivants ont réussi un *programme d'accréditation* et sont autorisés à réaliser des audits de certification selon les *normes SFI*.

Organisme certificateur accrédité pour mener des audits selon les normes SFI	Aménagement forestier SFI	Approvisionnement en fibre SFI	Chaîne de traçabilité SFI
AMÉNAGEMENT FORESTIER, APPROVISIONNEMENT EN FIBRE ET CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ			
Bureau de normalisation du Québec - Enregistrement de système (BNQ)	☐	☐	☐
Bureau Veritas Certification	☐	☐	☐
KPMG Performance Registrar Inc.	☐	☐	☐
NSF International Strategic Registrations	☐	☐	☐
PricewaterhouseCoopers LLP	☐	☐	☐
QMI-SAI Global	☐	☐	☐
Timber Products Inspection, Inc.	☐	☐	☐
CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ SFI			
BM TRADA Certification North America, Inc.			☐
Det Norske Veritas Certification, Inc.			☐
Orion Registrar, Inc.			☐
SGS North America Inc.			☐

RECONNAISSANCE MONDIALE DES NORMES SFI

La reconnaissance par le Programme de reconnaissance des certifications forestières PEFC ajoute une valeur mondiale au statut de SFI en tant que *programme de certification indépendant* et respecté en Amérique du Nord. Le PEFC établit des critères minimaux que les programmes nationaux de certification forestière doivent atteindre ou dépasser pour être reconnus. Une reconnaissance par le PEFC accroît la reconnaissance mondiale et améliore les possibilités de marketing des *participants au programme SFI* dans le monde. Les critères du PEFC portent sur un éventail d'exigences, dont les suivantes :

- des exigences relatives à l'établissement des normes qui se conforment au contenu du document ISO/IEC Guide 59;

- des *principes*, critères et *indicateurs* d'aménagement forestier durable établis dans le cadre de processus intergouvernementaux, par exemple la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, le Processus de Montréal et différents processus intergouvernementaux en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud;
- l'accréditation obligatoire des *organismes certificateurs indépendants* par un membre de l'International Accreditation Forum, comme le CCN, l'ANSI et l'ANAB.

UNE VISION MONDIALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La *société SFI* a été créée officiellement en 1995 comme une des contributions du secteur forestier à la vision du développement durable formulée par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992. Après cette conférence, nombre de pays ont commencé à réfléchir à la façon dont ils allaient mesurer et suivre leurs progrès vers l'objectif du développement durable. Cela a mené au Processus de Montréal.

En approuvant et en mettant en œuvre les critères et les *indicateurs* du Processus de Montréal, les pays participants se sont engagés à œuvrer dans le sens de l'aménagement durable de leurs forêts. Les critères et indicateurs du Processus de Montréal visent à suivre les progrès accomplis à l'échelle des pays et à servir de référence aux décideurs politiques. Nombre de ces critères et indicateurs peuvent être renforcés et appliqués localement et sont, par conséquent, repris dans la *Norme d'aménagement forestier SFI 2015-2019* et la *Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2015-2019*.

La *Norme d'aménagement forestier SFI 2015-2019* reconnaît et adopte aussi les principes énoncés dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DDPA)². Celle-ci affirme qu'il faut prendre en compte les droits des Autochtones de conserver et de renforcer les relations spirituelles particulières qu'ils entretiennent avec les terres et territoires qu'ils possèdent ou utilisent traditionnellement³. L'adoption de la DDPA encourage les *participants au programme SFI* à communiquer et à collaborer avec les *Autochtones* locaux afin de mieux comprendre leurs pratiques traditionnelles et leurs expériences en ce qui trait à l'aménagement forestier.

ÉTENDRE LE LEADERSHIP DU MARCHÉ MONDIAL

La communauté *SFI* se bâtit un leadership crédible et responsable dans le marché. Nous comprenons que les décisions d'achat des consommateurs, des chefs d'entreprise et des gouvernements témoignent du souci qu'ils ont d'utiliser les ressources naturelles de manière durable. C'est la raison pour laquelle l'achat responsable est une priorité de *SFI*. La *société SFI* encourage les leaders des secteurs public et privé à inclure *SFI* dans leurs *politiques* d'achat responsable

² Le Canada et les États-Unis ont appuyé officiellement la DDPA en 2010.

³ L'article 25 de la DDPA énonce que « [les] peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec leurs terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations futures ».

de bois, de papier et de produits d'emballage.

SFI EST RECONNUE PAR LES LEADERS DU MARCHÉ

La tendance à la reconnaissance de toutes les normes de certification forestière se confirme. GreenBlue, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, le Sustainability Consortium et la National Association of State Foresters ont fait des déclarations à l'appui d'une approche inclusive de la reconnaissance des certifications.

- GreenBlue, un organisme sans but lucratif qui dote les entreprises de connaissances et de ressources pour rendre les produits plus durables, reconnaît *SFI* pour son soutien à la qualité de l'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement en papier.
- Le Sustainability Consortium, qui œuvre à améliorer la durabilité des produits de consommation, reconnaît la valeur des *normes de certification SFI* dans ses indicateurs de performance clés.
- La National Association of State Foresters, un organisme sans but lucratif regroupant les directeurs des organismes forestiers des États, a renouvelé une résolution reconnaissant *SFI* comme une norme crédible.
- Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable est la principale plateforme de collaboration stratégique de l'industrie forestière mondiale et de ses partenaires dans la chaîne de valeur. Son Groupe des solutions forestières reconnaît et appuie *SFI*.

LES FACTEURS DE DIFFÉRENCIATION CLÉS DE SFI L'IMPLICATION DANS LE MILIEU

SFI, c'est d'abord des normes, mais c'est bien plus que cela. C'est une communauté qui se dévoue pour l'avenir des forêts. Notre infrastructure de trente-quatre *comités de mise en œuvre des normes SFI* partout en Amérique du Nord encourage l'implication dans le milieu par le biais de la sensibilisation des propriétaires fonciers, de la formation des producteurs de bois, des réalisations d'Habitat pour l'humanité et du travail auprès des jeunes dans des projets communautaires et de conservation afin de mieux faire connaître la conservation et l'aménagement des forêts. Ce réseau communautaire fait appel aux propriétaires fonciers privés, aux exploitants forestiers indépendants, aux professionnels de la *foresterie*, aux organismes des administrations locales, aux universitaires, aux scientifiques et aux conservationnistes.

LE PROGRAMME « PARTENAIRES DE LA FORÊT »

SFI élargit son programme « Partenaires pour la forêt » afin d'inciter davantage d'organisations à participer à l'approvisionnement responsable. Les sociétés Time, National Geographic, Macmillan Publishers et Pearson sont les partenaires fondateurs du programme. Elles investissent dans nos forêts en prenant des engagements quinquennaux afin d'accroître le volume de produits provenant de forêts certifiées. Le programme a aussi l'appui de la société Hearst Enterprises et est ouverte aux autres entreprises de la chaîne

d'approvisionnement qui souhaitent promouvoir la certification.

UN ENGAGEMENT ENVERS LA RECHERCHE EN CONSERVATION

L'engagement de *SFI* envers la recherche est aussi la preuve que *SFI* est plus que de simples normes. En fait, les normes d'*aménagement forestier* et d'approvisionnement en fibre *SFI* sont les seules normes de *foresterie* au monde qui obligent leurs participants à soutenir la recherche forestière. Cette recherche vise notamment à améliorer la *santé*, la *productivité* et la *durabilité* de la forêt, les *habitats de la faune et du poisson*, la gestion des *paysages* et des écosystèmes, la *biodiversité* et la qualité de l'eau. L'amélioration de la gestion des ressources forestières et l'accroissement des bénéfices environnementaux et de la performance environnementale des produits forestiers sont aussi au cœur de la mission de recherche de *SFI*. Depuis 1995, les *participants au programme SFI* ont investi 1,4 milliard de dollars dans la recherche pour promouvoir la *foresterie durable*.

La centaine de millions d'hectares de terres forestières certifiées selon la norme d'aménagement forestier *SFI* est un laboratoire vivant qui illustre comment les intérêts environnementaux, économiques et sociaux peuvent coexister. Le soutien de la recherche est un principe fondamental du *programme SFI*. Nous le voyons comme une façon de rehausser la valeur de *conservation* des forêts certifiées *SFI* et des *exigences d'approvisionnement en fibre SFI*.

SFI œuvre aussi à mobiliser le soutien communautaire envers la *foresterie durable*. Le Programme de subventions aux partenariats pour la conservation *SFI* encourage les partenariats entre les organisations intéressées à améliorer l'aménagement forestier au Canada et aux États-Unis, et l'approvisionnement responsable à l'échelle mondiale. Depuis 2010, *SFI* a octroyé une cinquantaine de subventions à des partenariats pour la conservation *SFI* totalisant plus de 1,9 million de dollars pour soutenir la recherche et réaliser des projets pilotes visant à doter d'une base plus solide les décisions futures concernant nos forêts. Si l'on prend en compte les apports des partenaires dans les projets, l'investissement total dépasse 7,1 millions de dollars.

SFI VEILLE AUX FORÊTS DE L'AVENIR

SFI se dresse à l'intersection entre les forêts durables et les collectivités durables. Les *participants au programme SFI* constituent le fondement de ce succès, les *comités de mise en œuvre des normes SFI* forment le réseau qui en étend la portée, et les clients et acheteurs peuvent promouvoir les forêts certifiées, la recherche et la conservation en reconnaissant *SFI* sur le marché.

SFI se voue à promouvoir l'aménagement forestier durable en Amérique du Nord et l'approvisionnement responsable en produits forestiers dans le monde. L'avenir des forêts sera garanti lorsque les produits, les services et les valeurs tirés de forêts bien aménagées seront valorisés sur le marché. Nous sommes là pour les forêts de l'avenir.